

Réunion du Groupe spécialisé sur les prix de transfert Bruxelles, le 26 octobre 2007

Synthèse des débats

La première réunion du Groupe spécialisé OMD/OCDE sur les prix de transfert s'est tenue le 26 octobre 2007 au siège de l'OMD à Bruxelles. Ont participé à cette réunion des représentants de l'OMD, de l'OCDE, de l'OMC, des administrations douanières, des administrations fiscales et du secteur privé. La liste des participants est reproduite à l'annexe A.

M. Kunio Mikuriya, Secrétaire général adjoint de l'OMD, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et indique que le Groupe spécialisé a été créé suite aux recommandations de la deuxième Conférence conjointe OMD-OCDE sur l'établissement des prix de transfert organisée en mai 2007 en vue de sensibiliser les parties intéressées sur les questions d'évaluation en douane et de prix de transfert et qu'un petit groupe a été formé en vue d'identifier les problèmes qui se posent et de proposer des solutions éventuelles. L'objectif de cette réunion est d'engager des échanges de vues utiles sur la façon de procéder, les conclusions tirées de ces échanges de vues devant faire l'objet d'un rapport qui sera présenté au Comité technique de l'évaluation en douane (CTED) lors de sa session du printemps 2008. Il précise en outre que les exposés présentés par les représentants du secteur privé au sujet des trois questions inscrites à l'ordre du jour, à savoir la convergence, les biens incorporels et la façon de garantir aux entreprises une plus grande certitude ont pour objet de lancer les débats et de stimuler les échanges de vues. Il invite ensuite M. Ian Cremer, Président du CTED, à assurer la présidence de la réunion.

Mme Caroline Silberztein de l'OCDE indique dans ses observations liminaires que si les deux Conférences sur l'établissement des prix de transfert avaient initialement pour thème principal les méthodes d'évaluation en douane et les prix de transfert, il est devenu évident que d'autres questions très intéressantes et prometteuses se posent telles que la façon de garantir une plus grande certitude aux entreprises au moyen, par exemple, de décisions conjointes ou d'accords préalables sur les prix ou bien encore par le biais de mécanismes de règlement des différends. Elle indique qu'elle attend avec intérêt que des propositions concrètes soient présentées par ce Groupe spécialisé sur la façon de procéder dans ces domaines.

Le Président invite ensuite les orateurs ci-après à présenter leurs exposés dont certains reposent sur des études de cas. Ces exposés sont suivis de débats animés entre tous les participants :

Convergence

M. Juan Martin Jovanovich
M. Richard Gottlieb
M. Bill Methenitis

Biens corporels

M. Todd Smith
M. Ruud Tusveld

Façon de garantir une plus grande certitude aux entreprises

M. Richard Ainsworth

Les exposés sur la convergence et la façon de garantir une plus grande certitude aux entreprises suscitent énormément d'intérêt et d'échanges de vues entre les orateurs et les participants qui se traduisent par plusieurs propositions concrètes. Toutefois, la question des biens incorporels ne suscite que peu d'intérêt car elle est considérée comme relevant principalement du domaine de la fiscalité.

Le Président accueille avec satisfaction les débats francs et ouverts qui se sont déroulés entre les participants et indique que le CTED a été informé des deux Conférences sur l'établissement des prix de transfert et qu'il a également examiné la question du Groupe spécialisé lors de sa 25^{ème} session qui vient juste de se conclure. Il propose qu'une synthèse des conclusions de ce Groupe soit diffusée à l'intention de tous les participants et que le Secrétariat élabore aux fins de la prochaine session du CETD un document concernant certaines questions clés afin d'en faire progresser l'étude. Il ajoute qu'il n'est pas nécessaire à ce stade de déterminer avec précision le rôle et les tâches que le Groupe spécialisé sera amené à remplir à l'avenir.

Mme Silberzstein indique que l'OCDE se félicite de sa coopération avec l'OMD, avec laquelle deux Conférences conjointes ont été organisées en 2006 et 2007, et de la réunion du Groupe spécialisé qui a suivi ces événements au cours de laquelle des débats très utiles ont eu lieu. Elle ajoute qu'il est indispensable d'aller de l'avant avec des propositions concrètes et que l'OCDE serait heureuse de continuer d'appuyer les initiatives prises par l'OMD dans ce domaine.

Tout en se déclarant satisfait des informations précieuses fournies par les orateurs ainsi que des idées présentées au cours des échanges de vues approfondis qui ont eu lieu pendant cette réunion, M. Mikuriya indique qu'il convient avec le Président que le CTED devrait procéder à un examen critique des recommandations formulées par le Groupe et définir, éventuellement avec l'aide du Groupe, la direction dans laquelle les travaux doivent s'engager. Le Comité de l'évaluation en douane de l'OMC, à Genève, sera également tenu informé de ces initiatives et de ces recommandations sur les prix de transfert. Il remercie ensuite tous les participants pour leurs contributions très précieuses aux débats.

Recommandations du Groupe spécialisé

Le Groupe spécialisé formule les recommandations ci-après sur la suite à donner :

- Présenter au Comité technique de l'évaluation en douane (CTED) lors de sa 26^{ème} session la synthèse des recommandations pour l'information des Membres.
- Mettre à la disposition des Membres du CTED pour information les exposés et les études de cas présentés au Groupe spécialisé.
- Présenter au CTED lors de sa prochaine session une proposition concernant les questions d'ordre technique ci-après pour examen et étude de la nécessité d'élaborer de nouveaux instruments :

- Application de l'expression « circonstances propres à la vente » dans l'Article 1.2 a) de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation aux situations dans lesquelles intervient un prix de transfert.
- Examen du traitement à accorder en matière d'évaluation aux situations dans lesquelles il est stipulé dans un accord sur les prix de transfert que la valeur en douane déclarée sera ajustée ultérieurement en tant que de besoin afin de dégager une marge bénéficiaire prédéterminée (pratique appelée clause de révision de prix). Cette tâche pourrait prolonger les travaux entrepris précédemment par le Comité sur les clauses de révision de prix.
- Contribution éventuelle des membres du Groupe spécialisé appartenant au secteur privé aux débats du CTED sur ces questions par l'intermédiaire de l'ICC ou sur invitation du Président.
- Encouragement à améliorer le dialogue entre les administrations des douanes et les administrations fiscales.
- Poursuite du soutien apporté par l'OCDE.